

Le gouvernement fait le point sur la Rfid

Le ministère de l'Industrie publie une étude sur le sujet.

LE gouvernement se penche sur la technologie Rfid (identification par radiofréquence). Après avoir assoupli sa réglementation en laissant le libre accès à la bande Uhf 865,6-867,6 MHz, jusqu'à présent réservé à l'usage militaire, François Loos, ministre de l'Industrie, vient de rendre public un rapport sur les étiquettes électroniques et la traçabilité des objets. Menée sous l'égide de la Direction générale des entreprises (Dge), l'étude a réuni des contributeurs étatiques, des industriels, des chercheurs et des universitaires. Objectif : faire le point sur la technologie Rfid, sur ses usages, ses enjeux et émettre un certain nombre de recommandations pour les entreprises et les pouvoirs publics.

Le rapport très dense se présente en trois volets (un panorama stratégique, un livre vert avec différents scénarios et actions et un recueil de bonnes pratiques pour déployer cette technologie). En plus des aspects purement technologiques, le document dresse un état des lieux des pilotes et des expérimentations en cours, notamment dans le commerce (chez Wal Mart, Metro, Marks & Spencer, Tesco ou la Camif, par exemple, qui mène un projet dans ce domaine avec ses équipes logis-

tiques). Il rappelle aussi les différentes politiques publiques conduites sur le sujet en France et à l'étranger et inventorie les freins au développement de cette technologie (coûts des puces Rfid, problèmes liés au respect de la vie privée des consommateurs).

«Comme toute nouvelle technologie, son appropriation doit être raisonnée. Les entreprises doivent faire preuve de vigilance dans leurs choix de standards et d'architecture pour choisir ceux qui correspondent le mieux à leurs besoins, en garantissant autonomie et confidentialité dans la gestion de leurs données et en prenant notamment en compte la position exprimée par la Cnil en la matière», indique le ministère dans un communiqué qui, par ailleurs, invite l'ensemble des parties prenantes à faire part de leurs commentaires au gouvernement avant le 15 avril 2007.

Ce rapport est rendu public avant le lancement d'une «politique européenne de la Rfid», annoncée le 15 mars, par Viviane Reding, Commissaire européenne chargée de la société de l'information et des médias, au Cebit, le Salon des professionnels de l'électronique, qui se tient chaque année à Hanovre, en Allemagne.